

# NÉGOCIATION CLASSIFICATION

## C'EST REPARTI !

Le 8 septembre marquera la reprise de la négociation Classification débutée il y a plus d'un an !

Deux sujets à négocier :

La **CFDT** a débuté la séance en interpellant l'Ucanss sur le « Ségur de la santé » et les conséquences sur le personnel des Ugecam. **La CFDT demande l'ouverture de négociations rapides.**



**L'augmentation de 183 € net sur 12 mois** attribuée en 2 phases



**la grille de la classification** de la fonction publique hospitalière en lien avec notre sujet classification.

L'employeur répond qu'avec la CNAM, ils attendent la **feuille de route des Pouvoirs Publics sur ces deux points**. Il précise que sur le 1er sujet une négociation devrait pouvoir s'ouvrir rapidement.



**La CFDT sera vigilante et est prête à porter les revendications financières du personnel des Ugecam dans le cadre du Ségur de la santé.**

## NEGOCIATION CLASSIFICATION LE 8 SEPTEMBRE

**Cette séance débute par les emplois repères** qui permettent notamment une transposition des niveaux des grilles actuelles vers la nouvelle grille unique. Ainsi, un emploi repère correspondra à un niveau, peu importe l'organisme.



La **CFDT** attendait encore des **réponses sur les 11 emplois repères dont elle contestait encore la cotation.**

### Les réponses de l'employeur



**Assistant de direction (niveau D) et Agents de collectivité (niveau A)**, il n'y aura pas de révision du niveau



**Conseiller Informatique Services (CIS) Niveau D** : une clause de revoyure pourra être prévue si l'emploi évolue.



**Les emplois des établissements UGECAM** : Aide Médico psychologique, Préparateur en pharmacie, Ergothérapeute, Psychomotricien, Orthophoniste, Formateur professionnel pour adultes handicapés, Chargé d'insertion professionnelle.

**L'employeur ne souhaite pas réagir car c'est en lien avec le Ségur de la santé.** Il rappelle que la classification Fonction Publique Hospitalière sera revue pour le 1er janvier 2022.



**Inspecteur du Recouvrement** : l'emploi restera sur le **niveau F** avec une proposition de l'Acoss d'évolution possible au sein du niveau.



**La CFDT ne peut se satisfaire de ces décisions de l'employeur, elle l'a dit et argumenté.**



L'employeur justifie sa position sur les assistants de direction en précisant qu'en réalité certains ont des activités proches d'un attaché de direction. Ainsi, l'emploi pourra être coté localement et positionné sur un niveau supérieur qui correspondra à la réalité de ces activités et non sur l'intitulé seul de l'emploi.



La **CFDT** demande à connaître le **nombre de salariés actuellement niveau 5A** et qui pourraient être **positionnés sur le niveau D** (dernier niveau Employés).

L'employeur indique que **cela représenterait environ 10 %** des salariés **niveau 5A**. Au niveau local, il pourra y avoir des positionnements à un niveau supérieur si les activités de l'emploi le justifient.

## Rappel d'une partie des revendications de la CFDT

- La **garantie d'évolution salariale**
- Le passage de **3 à 5 points** des franchissements de **paliers**
- Une **prime de mobilité fonctionnelle** forcée ou volontaire (passage d'un emploi vers un autre emploi de même niveau)
- La **revalorisation des coefficients de base Employés**
- La **revalorisation des pas de compétences** employés et cadres
- Une **prime pour les formateurs occasionnels** identique à celle des formateurs institutionnels

## Les réponses de l'employeur

L'employeur, sur la demande de revalorisation des coefficients de base, précise qu'il est ouvert et fera **une proposition lors d'une prochaine réunion mais uniquement pour le niveau C**.

Sur la **prime formateur occasionnel**, il se dit prêt à **examiner cette demande**.

**Pour les autres revendications**, des **réponses** seront apportées **lors des prochaines réunions de négociation**.



Sur les **emplois non repérés**, dont la cotation dépendra des organismes locaux, **la CFDT propose la mise en place d'un dialogue social local. Cela sera possible grâce à la participation des partenaires sociaux aux travaux et au suivi de ces cotations.**



**Prochaine séance de négociation le 22 septembre**

LA **CFDT** EST AUSSI  
FORCE DE PROPOSITION:



L'employeur nous annonce vouloir une fin de négociation pour fin octobre.

La CFDT ne se laissera pas impressionner et négociera jusqu'au bout pour obtenir encore des avancées pour tous les salariés !



Flashez pour plus d'infos